

Compte rendu sur les SCOP (sociétés coopératives de production ou sociétés coopératives et participatives)

Nous avons pu évoquer le sujet des SCOP lors d'une conférence le mardi 27 février 2024. Cette conférence nous a permis, grâce à deux heures d'interactions avec des professionnels, de mieux comprendre les différents enjeux qui entourent ces entreprises très singulières qui promettent un monde plus juste et plus égalitaire.

Ces sociétés sont d'abord bien explicitées par leur nom ; elles fonctionnent sous le principe de coopératives dans lesquelles les salariés décident de l'avenir de l'entreprise et sont mieux rémunérés. En effet, chaque employé bénéficie d'une voix au conseil d'administration ce qui permet la juste répartition des pouvoirs de décision. Par rapport aux autres entreprises, l'idée que « c'est le plus riche qui décide » de par son nombre de part de l'entreprise est donc fautive. En effet, dans les SCOP les décisions sont prises selon le principe démocratique « une personne égale une voix ».

De plus, l'idée de partage des richesses est aussi centrale dans le cadre des SCOP, évidemment comme toute entreprise elles cherchent un profit cependant elles veillent à ce que celui-ci soit équitablement réparti entre les différents salariés et les actions qu'ils ont pu faire au sein de l'entreprise. Les bénéfices des SCOP sont répartis en 3 parts ; la part travail qui représente 45%, la part capital qui représente 10% (dividendes versés aux associés) et la part des réserves de l'entreprise qui représente 45%.

Par ailleurs, les écarts salariaux au sein de l'entreprise sont moins importants que dans d'autres entreprises comme celles du CAC40, même si le dirigeant reçoit un salaire plus important que les autres, il reste néanmoins convenable afin de garantir à tous les salariés des revenus intéressants, au juste titre de leurs contributions à l'entreprise.

Il est aussi important de préciser que le fait d'être une SCOP n'est pas forcément un frein aux perspectives d'évolutions intéressantes pour l'entreprise. Elles peuvent, au même titre qu'une autre, développer des branches nationales, internationales et mondiales au travers de collaborations notamment. De plus, elles investissent tout autant que d'autres entreprises dans de nouveaux équipements afin de rester compétitives dans un monde qui sans cesse se modernise. Nous pouvons citer plusieurs exemples de SCOP qui sont très productives et compétitives comme Acome ou encore Scopelec ou UTB. La crise sanitaire que le monde a traversé en 2020 a fait naître plusieurs SCOP, les populations étant à la recherche de nouveautés professionnelles.

En bref, les SCOP offrent une nouvelle vision de l'économie, faisant partie de l'économie sociale et solidaire, elles promettent une société plus juste et égalitaire. Cependant, il est possible de se demander si un pays a la possibilité de rester compétitif avec une majorité de SCOP.

ALLOCHON Charles, BONNELLO Lili et DETTLOFF Ethan.